



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 5186

Texte de la question

M. Axel Poniatowski interpelle M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées au sujet de la diminution de 5 % des crédits alloués au dispositif spécialisé de lutte contre la toxicomanie. Dans le Val-d'Oise, cette diminution serait de l'ordre de 3 %, et la convention d'objectif avec la mission ville pourrait ne pas être reconduite. Dans cet esprit, il souhaite connaître sa position et savoir si les crédits alloués au dispositif spécialisé de lutte contre la toxicomanie seront bien maintenues, dans le Val-d'Oise en particulier.

Texte de la réponse

Le budget de la MILDT a été affecté d'un gel de 5 millions d'euros. Toutefois, dans ce contexte budgétaire contraint, il a été décidé de privilégier les actions de prévention menées dans les départements sous l'égide des chefs de projet « drogues et dépendances ». C'est ainsi que les 40 centres d'information et de ressources sur les drogues et les dépendances (CIRDD) existants bénéficieront de la totalité des financements prévus. S'agissant des conventions départementales d'objectifs justice/santé (CDO), elles bénéficieront également des dotations leur permettant d'assurer en totalité le fonctionnement des structures spécialisées dans la prise en charge sanitaire des usagers des drogues placés sous main de justice. Les financements qui viennent de faire l'objet d'une deuxième délégation de crédits aux chefs de projet devraient ainsi permettre de conforter en 2002 le dispositif CIRDD et CDO. Pour ce qui concerne le département du Val d'Oise, la dotation globale de 423 939 euros (dont 320 141 euros avaient déjà été délégués en mars 2002) prévoit le financement du CIRDD à hauteur de 55 000 euros et celui de la CDO pour 216 120 euros, le budget global prévention formation s'élevant à 152 819 euros.

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5186

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3697

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 117